

**DÉSIGNATION DU JURY DU CQP
CONSEILLER RETRAITE
POUR LA SESSION 2014**

Le système de validation des certificats de qualification professionnelle (CQP), défini par la Commission paritaire de l'Emploi et de la Formation, prévoit la mise en place d'un jury paritaire de 10 membres (5 représentants du collège salariés, 5 représentants du collège employeurs).

Ce jury délibère et décide de l'obtention du CQP après avoir pris connaissance des préconisations du comité technique d'évaluation (ou de VAE), puis il transmet à la Commission paritaire de l'Emploi et de la Formation les dossiers des candidats reçus pour que celle-ci prononce la certification de l'obtention officielle du CQP.

Le prochain jury paritaire pour le CQP conseiller retraite, se tiendra le 15 décembre 2014. Une formation se déroulera, pour les nouveaux jurés, les 20 et 21 novembre 2014.

La Commission paritaire de l'Emploi et de la Formation doit, le 8 avril 2014, déterminer la composition du jury sur la base des propositions faites par les organisations syndicales, d'une part, et par la délégation des employeurs, d'autre part.

Les membres du jury doivent, bien entendu, avoir des connaissances techniques approfondies sur les emplois concernés ; ils ne sont pas nécessairement représentants syndicaux.

Afin d'éviter qu'un groupe de protection sociale soit sur-représenté au sein du jury, il a été demandé à chaque organisation syndicale de proposer au moins deux personnes pour chaque session (avec indication du GPS au sein duquel chacune d'elles travaille).

La Commission paritaire de l'Emploi et de la Formation retiendra, pour chaque session, le nom d'une personne par organisation syndicale et de 5 personnes pour la délégation des employeurs, en tenant compte de l'objectif susvisé.

Puis, le Président de l'Association d'employeurs adressera un courrier aux Directeurs généraux des groupes employant les personnes qui seront membres du jury afin que l'autorisation d'absence des personnes désignées ne puisse pas être refusée.

Pour le **CQP Conseiller retraite**, les organisations syndicales ont proposé les personnes suivantes :

CGT

M. Christian COUTY IRP AUTO

CFTC

Mme Tamou SOUARY HUMANIS (ex VAUBAN-HUMANIS)
Juré 2013

M. Pascal MARQUET MALAKOFF MÉDÉRIC

CGT-FO

Mme Claire GUELMANI MALAKOFF MÉDÉRIC
Juré 2013

CFDT

Mme Rolande MICHAUD IRP AUTO
Juré 2013

Mme Véronique LOUCHATI HUMANIS

CFE-CGC

M. Julio RIBERA HUMANIS

L'Association d'employeurs propose, quant à elle, les personnes suivantes :

Mme Françoise FIEVRE	RÉUNICA,
M. Jean-François IZAMBERT	PRO BTP,
M. Michel LE MENN	IRCEM (juré 2013),
Mme Corinne MECHIN	AUDIENS (juré 2013),
Mme Anne PHILAIRE	AGRICA,
Mme Corinne PORCHER	AGRICA.